

ATTESTATION PROVISOIRE

Le Directeur de l'U.F.R. de G.H.S.S. atteste que

Madame SIGAUT MARION

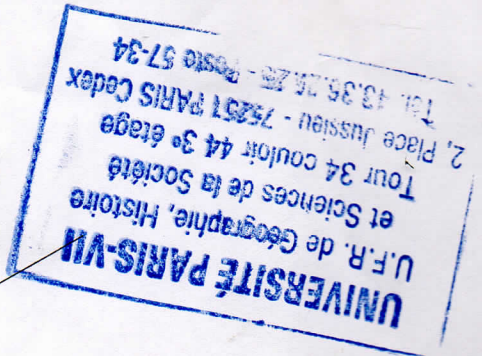
née le 2 juin 1950 à PARIS 12 (075)

a subi avec succès l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme ci-dessous :

le Diplôme d'Etudes Approfondies des Sociétés Occidentales, Temps, Espace, Civilisations

au titre de l'année universitaire 2004/2005 avec la mention Très Bien

Cette attestation est valable deux mois à compter de son établissement.
La délivrance du diplôme mentionné ci-dessus par le Service de la Scolarité de l'Université interviendra dans les meilleurs délais, après les contrôles d'usage et notamment que l'étudiant a préalablement acquis le(s) diplôme(s) conditionnant cette délivrance : obtention du DEUG pour la délivrance de la licence/obtention de la licence pour la délivrance de la maîtrise.



[Signature]

Fait à Paris, le 11 juillet 2005
Le Directeur de l'U.F.R. de G.H.S.S.

Jean-Pierre VALLAT

N° étudiant : 20207027

UNIVERSITÉ PARIS VII

MAÎTRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Paris VII à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme MARION SIGAUT, née le 2 juin 1950 à PARIS 12 (075), en vue de son inscription à la Maîtrise d'Histoire

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la MAÎTRISE D'HISTOIRE, mention très bien

est décernée à **Mme MARION SIGAUT**

au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Le titulaire
Mme Sigaut
N° PARIS 12 075 466

/2003200200739

Benoit BURIN

Le Président
B. Burin

Fait à Paris, le 29 juillet 2003

Maurice QUENFT

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités
M. Quenft